




## Peut-on annuler sa déclaration de perte si on retrouve son permis de conduire ?

Vérfié le 09 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Perte du permis de conduire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1727\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1727)

Non, vous ne pouvez pas annuler votre déclaration de perte du permis de conduire même si vous l'avez retrouvé entre-temps.

 **À noter** : si vous retrouvez votre ancien permis, vous devez le détruire. Il est devenu invalide.